

Tout sur la SABAM



Le Droit d'auteur sous la loupe

DOSSIER RÉALISÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMMUNICATION DE LA SABAM - JUIN 2001

Dans ce dossier, on vous explique tout sur la SABAM et le droit d'auteur. On vous présente le nouveau site Web de la SABAM qui permettra à chacun de s'informer. Ensuite, on vous emmène en studio pour découvrir des métiers artistiques peu connus. Plus loin, un spécialiste de la SABAM fait le point sur le phénomène de piratage, sur ce qui est autorisé et ce qui est interdit de faire en matière de copie de CD. Page suivante, nous allons à la rencontre des utilisateurs et répondons à leurs questions. En fin de dossier, on décortique le prix d'un CD, histoire de voir où va votre argent et, en toute dernière page, un quizz pour tous !

Bonne lecture !



Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs SCRL

Rue d'Arlon, 75-77
B - 1040 Bruxelles .
Tél : 02/286.82.11.
Fax : 02/230.05.89.
E-mail : info@sabam.be
Site web : www.sabam.be
La SABAM est accessible aux visiteurs du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 15h00.



Axelle Red

La SABAM : Nous sommes des milliers d'auteurs à lui faire confiance !

Qu'est-ce que Axelle Red, Hooverphonic, Philippe Lafontaine, Les Gauff' au suc, Les Frères Taloche, Pierre Rapsat, François Pirette ou encore Jacques Brel et René Magritte ont en commun ? Tous sont membres de la SABAM, la société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs.

Hooverphonic



© Guy Locken

Le rôle de la SABAM : gérer les droits d'auteur de ses membres. En d'autres mots, la SABAM se charge de récolter l'argent des droits d'auteur auprès des personnes qui utilisent les œuvres (organisateur de concerts, médias, cinéma...) et ensuite, de redistribuer cet argent à ses membres.

extraordinaire et ça n'a pas été facile de le faire admettre."

De l'idée à la loi

- Petit à petit, l'idée a fait son chemin. Les textes à la base du droit d'auteur remontent à la Révolution française, au décret de la Constituante de 1791, voté après un rapport de Le Chapelier qui contient une phrase célèbre : "La plus sacrée et la plus personnelle de toutes les propriétés est l'ouvrage, fruit de la pensée d'un écrivain".
- Il faudra près d'un siècle pour voir apparaître en Belgique une première réglementation du droit d'auteur : la loi du 22 mars 1886.
- Pourquoi avoir attendu si longtemps pour obtenir cette loi ?
 - La nécessité de faire une réglementation n'est apparue qu'à partir du moment où les œuvres sont entrées dans le circuit économique.
 - Avec l'augmentation des capacités de reproduction et de diffusion des œuvres, notamment l'imprimerie, l'auteur s'est mis à revendiquer un statut de travailleur et des droits sur son œuvre.
 - Mais l'œuvre n'est pas qu'un objet de commerce. C'est aussi la représentation de la personnalité de l'auteur, l'expression de sa pensée ... une richesse sociale fondamentale qui doit être protégée !



Maurane



Les frères Taloche



Pierre Rapsat

- Le droit d'auteur est également un droit de l'homme reconnu par l'article 27 de la Déclaration des Droits de l'Homme.
- La loi belge sur le droit d'auteur a été revue et actualisée en 1994.
- En 2001, une Directive européenne a été votée concernant la protection des droits d'auteur sur Internet.

Aujourd'hui, à quoi sert le droit d'auteur ?

- Il a 3 objectifs principaux :
- Protéger l'auteur et stimuler la créativité (l'auteur doit pouvoir vivre de son art et être rémunéré).
 - Protéger celui qui prend des risques financiers. En musique par exemple, l'éditeur.
 - Répondre aux besoins du public et permettre la circulation de la connaissance et

l'accès à la culture. Le mécanisme de protection de l'auteur ne se déclenche qu'à une seule condition: l'œuvre doit être **originale**.
Si c'est le cas, l'auteur a le droit d'exercer :
Son droit moral :

- droit à la paternité (faire connaître son œuvre sous son propre nom ou son pseudonyme)
- droit au respect de l'intégrité (on ne peut pas dénaturer son œuvre)
- droit de divulgation (l'auteur décide du moment où son œuvre est achevée et prête à être communiquée au public).

Ses droits patrimoniaux(ou économiques) : c'est-à-dire les droits qui résultent de l'exploitation de l'œuvre.

La SABAM, c'est quoi ?

Quand quelqu'un crée une œuvre comme une chanson, une peinture, une pièce de théâtre, une sculpture, un roman ou un film, ce créateur peut aller à la SABAM pour déclarer qu'il en est l'auteur. Ensuite, chaque fois qu'une radio, qu'une télévision, qu'un gérant de magasin, qu'un organisateur d'événement utilisera une œuvre (diffusera une chanson, reproduira une peinture, jouera une pièce...) la SABAM réclamera l'argent des droits d'auteur. Le droit d'auteur c'est "le salaire" de l'auteur, de celui qui a créé une œuvre.

La SABAM, ça veut dire quoi ?

- La SABAM, c'est l'abréviation du français et du néerlandais de 'Société des Auteurs Belges/Belgische Auteurs Maatschappij'.

- Il est très difficile ou parfois simplement impossible pour les auteurs dont les œuvres sont diffusées aux 4 coins du monde de contrôler leur utilisation et de gérer leurs droits d'auteur. C'est pour cette raison, que se sont créées des sociétés de gestion collective des droits d'auteur telles que la SABAM.

- La SABAM a été créée en 1922 par des auteurs. Elle est aujourd'hui encore entièrement dirigée par des artistes-créateurs. Elle est le trait d'union entre les créateurs et ceux qui utilisent les œuvres.

- La SABAM représente des milliers d'auteurs belges et étrangers. Par exemple, en Belgique, la SABAM perçoit et redistribue aussi les droits d'auteur des œuvres de Michael Jackson, les Beatles, Elvis Presley, Pascal Obispo, Jean-Jacques Goldman, et tant d'autres...

C'est pour qui ?

La SABAM compte environ 20 000 membres qui sont :

- **Des musiciens**, des compositeurs et des auteurs de textes comme Jacques Brel, Axelle Red, Largo, Hooverphonic, Jean-Luc Fonck, Maurane, Paul Louka, Toots Thielemans...
- **Des auteurs de BD**
- **Des cinéastes** qui réalisent des films, des documentaires, des dessins animés comme par exemple Mamemo
- **Des photographes**
- **Des romanciers** comme Frank Andriat, Pierre Coran
- **Des peintres** comme René Magritte, James Ensor et Picasso
- **Des sculpteurs**
- **Des chorégraphes** (créateurs de spectacles de danse)
- **Des auteurs de pièces de théâtre** comme Les Baladins du Miroir et de **sketches** comme les frères Ta-loche, Bruno Coppens.

Ça sert à quoi ?

La SABAM a plusieurs missions :

- 1) Toucher l'argent des droits d'auteur (le "salaire" des auteurs) puis répartir cet argent aux créateurs qui sont membres de la SABAM.

- 2) Faire connaître les œuvres de ses créateurs : la SABAM représente les créateurs lors de manifestations importantes comme le Midem à Cannes (grand rendez-vous mondial de la musique), le PopKomm à Cologne (musique pop), les Francofolies de Spa, le Jazz Hoeilaart, ...

- 3) Aider et encourager les créateurs en leur distribuant des prix lors de festivals de cinéma, de musique, de théâtre...

Il y a plusieurs étapes pour que les droits d'auteur arrivent dans la poche des créateurs (bien sûr, ceux qui sont membres de la SABAM !) :

- 1) Chaque année, des auteurs viennent déposer des milliers d'œuvres à la SABAM. Toutes ces œuvres passent par le service de Documentation. Une cinquantaine de personnes y travaillent. Leur boulot : donner un numéro, une date d'enregistrement aux œuvres et les encoder dans une base de données. C'est une manière de ranger les œuvres, de leur donner une carte d'identité pour suivre toute la vie de l'œuvre chaque fois qu'elle sera utili-



sée (chantée en public, mise sur CD, diffusée en radio-TV...) Pour l'année 2000, le service Documentation a enregistré comme œuvres belges : 24.000 œuvres musicales 11.000 textes de chansons et textes littéraires 1100 œuvres théâtrales 6000 œuvres audiovisuelles (scénarios pour la télé, films, documentaires...)

16 000 œuvres de musiques de films belges et étrangers

- 2) Au service Programmes, une cinquantaine de personnes analysent chaque jour tous les programmes des chaînes télé et radio belges. Leur travail permet à la SABAM de demander l'argent des droits d'auteur aux chaînes pour toutes les œuvres qui ont été diffusées sur leurs antennes.

- 3) De plus, une centaine de personnes travaillent dans les "agences" indépendantes réparties dans tout le pays. Elles demandent des droits d'auteur pour toutes les manifestations qui ont lieu dans notre pays comme : les pièces de théâtre, les concerts, les expositions, les fancy-fairs...

- 4) Quand tout l'argent des droits d'auteur est rentré, les personnes qui travaillent au service de la Répartition s'occupent de redistribuer l'argent

La SABAM EN CHIFFRES :

Somme versée aux auteurs en 2000 : 75 millions d'euros (3 milliards de BEF)

Nombres d'œuvres déposées en l'an 2000 : environ 58 100 œuvres

Nombre de membres : environ 20 000

Nombre d'employés au siège de la SABAM à Bruxelles : 265

Dans les agences : 100

Frais de fonctionnement (salaires des employés, informatique, frais généraux...) : 18,2 millions d'euros (735 millions de BEF)

Somme versée aux sociétés-sœurs de la SABAM à l'étranger : 30 millions d'euros (1,2 milliard de BEF)

Somme versée aux membres de la SABAM domiciliés en Belgique : 40 millions d'euros (1,6 milliard de BEF)

Somme versée aux membres de la SABAM établis à l'étranger : 5 millions d'euros (200 millions de BEF)

aux différents auteurs. En 2000, la SABAM a redistribué 75 millions d'euros (3 milliards de BEF).

- 5) D'autres services sont chargés de l'affiliation des nouveaux auteurs, de l'accueil des membres et de donner des conseils juridiques. Des spécialistes contrôlent l'utilisation des œuvres artistiques dans les médias et aussi sur Internet. (Attention au piratage ! voir page 5).

Le service Communication s'occupe des contacts avec la presse. Il édite aussi des brochures et est présent "sur le terrain" dans de nombreuses manifestations.

- 6) Les 30 personnes du service Informatique s'occupent entre autres de sortir de grandes feuilles qui reprennent tous les calculs faits à la SABAM.

La SABAM est bien une société coopérative (donc privée !)



La SABAM sur la toile

La SABAM vous propose, depuis juin 2001, une nouvelle version de son site Internet. Plus beau, plus pratique, plus complet, ce site permet aux membres de la SABAM tout comme au grand public de mieux connaître les missions et le rôle de la société d'auteurs, de savoir qui sont ses membres, de promouvoir les artistes, de se renseigner sur des questions juridiques précises, de faire les démarches pour utiliser l'œuvre d'un membre, de télécharger des textes de loi, etc ... Visite d'un site de référence!



Le nouveau logo : une création de Paul Louka

Bienvenue

Le site Internet de la SABAM se modernise. Fond bleu, logo mouvant, la première page est sobre et propose une petite visite que l'on choisit de faire dans une des 5 langues suivantes : le français, le néerlandais, l'allemand, l'anglais ou l'espagnol.

C'est aussi sur cette page d'accueil que se trouve "La ligne du temps". Renouvelée régulièrement, cette ligne permet au grand public de faire connaissance de manière ludique avec des auteurs de la SABAM.

Certaines animations sont faites à partir de "Flash", un langage de programmation pour site Internet très utilisé. Ce programme s'installe très facilement et est gratuit.



Au menu

Dès la page suivante, ceux qui voudraient s'informer sur les dates de concerts ou d'expos des artistes, les remises de prix, les concours ou toutes autres petites nouvelles concernant les membres de la SABAM, voient une rubrique intitulée 'échos d'artistes'. Ensuite, on entre dans le vif du sujet. A vous d'orienter votre visite. Six domaines de navigation s'offrent aux internautes :

- **A propos de la SABAM et du droit d'auteur** : pour ceux qui veulent savoir ce qu'est la SABAM, le droit d'auteur, consulter le coin de la presse...

- **Je veux devenir membre** : pour les auteurs, les compositeurs, les scénaristes, les peintres, les sculpteurs ... qui voudraient savoir comment et pourquoi s'affilier à la SABAM, comment ils peuvent déclarer leurs œuvres et toutes les infos sur la gestion de leurs droits.

- **Je suis membre** : s'adresse aux personnes déjà membres qui veulent savoir comment déclarer ou déposer leurs œuvres, les dates des répartitions (c'est-à-dire à quel moment ils touchent leurs droits d'auteur).

- **Je suis interprète** : Les interprètes ne font pas partie des catégories de personnes qui peuvent devenir membres de la SABAM. Toutefois, sur cette page, la SABAM les informe sur les organismes qui gèrent les droits des interprètes et quelques textes juridiques les concernant sur par exemple ce qu'on appelle le droit voisin.

- **Je veux utiliser le répertoire SABAM** : s'adresse aux professionnels ou aux utilisateurs occasionnels qui voudraient graver un CD, organiser une soirée, passer de la musique dans leur magasin, construire un site web... C'est dans cette partie qu'ils trouveront toutes les infos pratiques dont ils ont besoin.

- **Documents à télécharger** : ici, on pourra télécharger de nombreux documents utiles

comme la loi sur le droit d'auteur, les contrats d'édition... Par exemple, si un scénariste souhaite vendre son scénario à un producteur mais qu'il ne sait pas comment rédiger ce contrat et quels sont les éléments qui doivent y figurer, il pourra télécharger gratuitement un contrat-type (un contrat

qui sert d'exemple) sur le site. Il pourra même utiliser ce contrat tel quel. Les contrats disponibles sur le site sont fiables car ils ont été conçus par un juriste en fonction de la loi et des obligations de chacun.

La "ligne du temps" permet au grand public de faire connaissance de manière ludique avec des auteurs de la SABAM.

BIENTÔT EN LIGNE :

- Un grand projet viendra bientôt se greffer au nouveau site : le projet B.O.S.S. (pour Belgian One Stop Shop). Exemple : si vous voulez utiliser des photos déposées à la SABAM sur votre site, vous ne devrez plus vous adresser à des personnes différentes mais bien à ce guichet unique où vous pourrez obtenir toutes les licences nécessaires pour être en règle vis-à-vis des droits d'auteur.

- Les membres de la SABAM pourront bientôt déposer leurs œuvres via le site. Les membres pourront également aller voir quelles sont les œuvres qu'ils ont déposées. Toutes ces données seront bien entendu sécurisées.

- Afin de présenter les artistes et de faciliter les contacts entre eux, le site hébergera également un annuaire des membres, répertoriés par discipline. Chaque membre pourra se présenter par une courte biographie. Il pourra également communiquer l'adresse de son site officiel.

Le B.O.S.S., c'est le guichet multimédia de la SABAM.

Toute personne qui veut utiliser des œuvres des membres sur Internet peut s'adresser à ce guichet.



Site Web : www.sabam.be

En studio avec les artistes

Si on sait tout de la vie de nos stars préférées, on en connaît nettement moins sur tous ces artistes qui travaillent dans l'ombre : bruiteurs, choristes, compositeur de musiques de films, ingénieur du son, adaptateur... Nous vous proposons de les rencontrer sur leur lieu de travail : le studio !

Pour en savoir plus sur ces métiers passionnants, nous nous sommes rendus au Studio Dame-Blanche à Bruxelles. Nous y avons retrouvé Jeff Bodart dans un rôle inhabituel, Nelson qui se lève en chantant, Alexandre spécialiste des Pokémon et Pierre, ingénieur du son.

Jeff Bodart (membre de la SABAM), chanteur et compositeur de musiques de dessins animés et de films.

Jeff Bodart est passionné par la musique. Il est très connu comme chanteur mais ce qu'on sait moins, c'est que Jeff Bodart compose aussi beaucoup de musiques pour des dessins animés et des films. Il nous raconte ce qu'il fait au studio Dame-Blanche.

- Je travaille avec Julio et Olivier, deux musiciens que je connais depuis longtemps. On compose des musiques pour des longs métrages. Pour le moment, on fait la musique d'un film qui s'appelle "Petites mères" avec Marie Trintignant. Je suis aussi un grand fan de dessins animés. On a réalisé beaucoup de musiques de dessins animés comme "Prudence Petits Pas", "Les petits monstres", "Cococinelle"...

- Quand on se met à composer, les idées fusent. On



© Desmet K.

prend tous les instruments qui traînent. Olivier Bodson joue de la guitare, de la trompette, du clavier et il fait des chœurs.

Julio joue aussi plein d'instruments et comme il est ingénieur du son, il programme. On fait venir aussi des musiciens extérieurs pour jouer d'autres instruments.

- Dans un film ou un dessin animé, la musique est là pour "servir" les images. La musique crée une ambiance, une atmosphère. Elle souligne ou renforce les actions qui se passent sur les images. Quand un personnage a du chagrin, il y aura une musique triste qui traduit les pensées du personnage. Autre exemple : quand un policier court après un voleur, la musique sera rapide et vive...

- Pour les 26 épisodes de "Prudence Petits Pas", il a fallu à peu près un mois de travail pour trouver tous les thèmes musicaux, c'est-à-dire les génériques et les motifs de musique qui apparaissent dans un épisode. Ensuite, il faut compter trois jours de travail supplémentaire pour faire la musique de chaque épisode. En tout, il faut 4 mois de travail intensif pour tout faire et tout enregistrer.

Nelson, Anne, Véronique et Olivier : chanteurs

Quand nous les avons rencontrés, ils travaillaient sur les morceaux du prochain album Pokémon.

- Nelson explique son métier: Pour moi, être chanteuse, c'est une vocation, un choix. Je n'aime faire que ça. Alors un jour, j'ai décidé que ça deviendrait mon métier. Il faut beaucoup travailler pour s'imposer et pour y arriver. Je ne suis pas encore arrivée là où je veux mais ça va venir. Je suis assez contente de mon travail. Quand tu te lèves le matin, que tu es content et que la première chose que tu veux faire c'est chanter, tu sais que tu as fait le bon choix. Je n'ai pas suivi de cours, je suis autodidacte, j'ai tout appris toute seule.

Alexandre Gibert traduit et adapte les textes

C'est lui qui traduit et adapte les textes des chansons et des épisodes des Pokémon et aussi de "Billy The Cat". Il nous parle de son travail : Au départ, les chansons et les textes des épisodes sont en anglais. Je dois les traduire en français. Quand je traduis le texte d'une chanson, je chante pour voir si la traduction "colle" avec la mélodie. Mais je ne chante pas professionnellement. Mon métier me plaît beaucoup.

- Pour traduire un épisode de Pokémon de 20 minutes, ça prend à peu près 2 jours.

- Quand j'ai traduit le texte, on le met sur une "bande-rythmo". Une bande-rythmo est une bande transparente sur laquelle on écrit le texte à la main. On utilise une typographie particulière pour signaler au comédien qu'il doit crier, parler vite ou lentement, qu'il doit mettre certaines émotions dans sa voix... La bande-rythmo est projetée sur un grand écran en même temps que le film



© Desmet K.

ou le dessin animé qu'on double. Un comédien lit le texte qui défile au bas de l'écran. C'est comme ça qu'on double un film.

Pierre Gilet, ingénieur du son

Pierre Gilet est ingénieur du son, il est également un des trois patrons du studio Dame-Blanche. Il nous explique ce qu'on fait dans ses studios.

Le doublage : c'est mettre une voix francophone sur un film, un dessin animé ou une pub faits dans une langue étrangère. On choisit des comédiens qui savent lire les traductions de manière parfaitement synchronisée avec le mouvement des lèvres des acteurs qu'on voit sur les images.

Il y a deux manières de faire le **bruitage** :

1) Il y a un bruiteur qui vient au studio. Il regarde le film en version originale et refait tous les bruits. On ne peut pas reprendre les bruits de la version originale parce que les voix ont été enregistrées en même temps. Comme on ne peut pas garder la voix, on doit refaire tous les bruits qui ont été enregistrés en même temps que cette voix. Le bruiteur arrive au studio avec une vingtaine de valises remplies d'ustensiles différents. Mais les ustensiles ne sont pas utilisés

de la même manière que dans la vie courante. Par exemple, il se sert d'une bouillotte pour imiter les bruits de frein de voiture. Dans le studio, il y a également des vieilles portes qui sont attachées au mur, on peut les claquer et enregistrer le bruit que ça fait. Au sol, il y a des parties recouvertes de plancher, de béton, de carrelage, de sable, de gravier et même une petite flaque d'eau... On marche dedans pour reproduire différents bruits de pas.

2) Pour tous les bruitages d'avions, de voitures... On a 200 CD avec des bruits déjà enregistrés qu'on peut insérer.

Le montage. C'est insérer tous les bruits qui manquent dans une bande son : les bruits de pas, les chants d'oiseaux, les avions, le trafic... Ce travail est effectué par un ingénieur du son.

Le mixage. On a plusieurs bandes différentes de son : les bruits, les musiques, les voix. Il faut les "mettre à niveau", c'est-à-dire les mettre ensemble de manière superposée, mixée. Exemple : on doit entendre clairement la voix d'un acteur qui parle pendant qu'on entend le bruit de la circulation et que le générique du film commence. Ce travail est également réalisé par un ingénieur du son.



© Desmet K.



© Desmet K.



© Desmet K.

Qu'est-ce que le piratage ?

Le piratage, c'est une attaque frauduleuse aux droits d'auteur.

Et le droit d'auteur, c'est un droit qui a été créé pour protéger et rémunérer les auteurs, c'est-à-dire les personnes qui ont créé une oeuvre, écrit des paroles, composé une mélodie, réalisé un film...

Il existe plusieurs formes de piratage. Voici différents cas :

1) Si une personne copie des chansons sur un CD vierge et qu'elle n'utilise pas cette copie uniquement pour son usage privé (écouter dans sa chambre, dans la voiture...) et dans le cadre du cercle de famille (à la maison), cette personne commet un délit de contrefaçon.

Exemple de délit de contrefaçon : quelqu'un copie un CD et le revend.

2) Autre forme de piratage : les bootlegs. Les bootlegs sont des enregistrements illégaux de concerts. C'est aussi une forme de piratage.

Par exemple : J'assiste à un concert et je l'enregistre sur un enregistreur. Ensuite, je copie cet enregistrement sur disque et je revends le disque.

3) Quand on reproduit un album exactement à l'identique avec la même pochette, les mêmes titres... C'est aussi un délit de contrefaçon.

Exemple : Le disque de Céline Dion qui s'appelle "D'eux" a été reproduit quasiment à l'identique. Il fallait regarder l'album à la loupe pour pouvoir distinguer la copie de l'original.

4) Dernière forme de piratage : la sortie de compilations illégales. Beaucoup de gens aiment ces compilations car sur un seul disque, il ont tous les tubes à la mode. Certaines de ces compila-

tions sont très célèbres comme Hit Explosion ou Air Play. Il y a environ 30 ou 40 000 compilations de ce genre qui sont pressées (fabriquées) chaque mois. Ces disques ne se vendent pas dans les magasins. Ils se vendent surtout par le bouche à oreille.

Pourquoi est-ce que le piratage est illégal ?

De nombreuses personnes travaillent pour réaliser un

QUAND ON SAIT QU'UNE PERSONNE VEND OU FABRIQUE DES CD PIRATES, LA SABAM S'ADRESSE À LA JUSTICE ET INTRODUIT UNE PLAINTÉ.

LE PIRATAGE, C'EST UNE ATTAQUE FRAUDULEUSE AUX DROITS D'AUTEUR.

disque : ceux qui composent la musique, qui écrivent les textes, qui chantent, qui jouent des parties instrumentales, qui enregistrent le disque, qui réalisent la pochette, qui s'occupent de faire la pub pour le disque...

Quand on achète un disque dans un magasin, toutes les personnes qui ont travaillé sur ce disque reçoivent une part de l'argent. (voir infographie sur le prix du CD p.7).

Quand un disque est piraté, ces gens ne reçoivent rien. La seule personne qui reçoit l'argent, c'est celle qui a copié et vendu le disque. C'est du vol.

Les gens qui font un disque ont besoin de cet argent pour vivre. S'ils ne sont pas payés pour leur travail, ils connaîtront des difficultés pour continuer leur métier.

Qu'il soit très connu ou non, chaque artiste a le droit d'être payé pour son travail.

Qu'arrive-t-il aux personnes qui font du piratage ?

Des problèmes. Quand on sait qu'une personne vend ou fabrique des CD pirates, la SABAM s'adresse à la justice et introduit une plainte. La SABAM réclame des dommages et intérêts à cette

On a beaucoup entendu parler du piratage sur Internet et du fameux site Napster. Vous pourriez expliquer le problème que pose ce genre de site ?

Napster, c'est un site Internet qui permet à de nombreux ordinateurs de se connecter les uns aux autres. Chaque ordinateur peut devenir en même temps, un serveur (celui qui donne des fichiers de musique) ou un client (celui qui va chercher les fichiers de musique sur un autre ordinateur pour les copier). C'est une sorte d'immense bourse d'échanges.

Le problème avec ce genre de site c'est que personne ne paie les artistes et tous ceux qui ont travaillé sur les musiques. C'est illégal. Napster s'est fait condamner.

La solution sur Internet...

Internet n'est pas illégal en soi. Un site web où les gens pourraient légalement télécharger (reproduire à distance) des morceaux de musique, ça existe. Ils devraient payer pour le téléchargement. Ensuite, le site web devrait donner une partie de cet argent aux auteurs, aux artistes et à tous ceux qui ont travaillé sur ces morceaux. L'ennui, c'est que la majorité des sites Internet proposent des chansons sans que les auteurs soient rémunérés...

Napster :
le problème avec ce genre de site c'est que personne ne paie les artistes et tous ceux qui ont travaillé sur les musiques.

ON PEUT :

- Copier un CD ou une vidéo à la maison et les garder pour soi.

ON NE PEUT PAS

- Vendre un CD ou une VHS copiés
- Acheter un CD copié (bientôt un DVD)
- Copier un CD sur un site Internet qui ne paie pas les droits d'auteur
- Laisser les internautes copier les titres qu'on a sur son ordinateur.
- Enregistrer un concert même pour son usage personnel.

Toutes les questions que vous vous êtes toujours posées...

Chaque jour, nous rencontrons des usagers, organisateurs de fancy-fairs, des responsables de maison de jeunes ou directeurs d'école qui nous posent des questions. Nous constatons que les mêmes questions reviennent presque toujours.

Tel cet animateur de Maison de jeunes qui organise des concerts.

Par rapport à la SABAM, qu'est-ce que vous devez payer ?

On paie un forfait annuel pour la diffusion de la musique dans le bar. Pour les concerts et les pièces de théâtre, les projections de films, on déclare chaque activité au bureau régional de la SABAM et on paie en fonction du prix d'entrée, du nombre de personnes qu'on sait mettre dans la salle, du budget artistique des groupes.

Combien ça coûte ?

Ca tourne autour de 1500-1800 BEF (37 - 45 Euros) pour un concert. Un peu plus quand c'est un festival parce qu'il y a plus de groupes et que l'entrée est plus chère. C'est pas très cher mais ça représente une somme assez importante par rapport à notre budget.

Tu trouves ça logique de payer des droits d'auteur à la SABAM ?

Je trouve que c'est normal de payer la SABAM pour les projections de films. Par contre, les petits groupes qui passent ici ne sont pratiquement jamais inscrits à la SABAM. Et là, je trouve que c'est aberrant : On paie la SABAM quand on organise des concerts de groupes même s'ils ne sont pas affiliés chez eux et cet argent va à des artistes qui ont de gros cachets.

La SABAM répond : Si au-

Tout travail ne mérite-il pas salaire ? On paie bien le boulanger, le marchand de pizzas, le brasseur....

Est-il normal de ne pas payer les créateurs qui grâce à leur musique, nous permettent de chanter, de danser... de rêver ?

ATTENTION CONFUSION !

La SABAM défend les intérêts des auteurs, des compositeurs et des éditeurs. Il est des cas où ceux-ci sont également des vedettes connues du grand public. Mais - attention confusion - derrière les stars, derrière les interprètes, il y a souvent un parolier ou un compositeur, moins connu ou totalement inconnu du grand public !

© Cécile Grévisse



Les Gauff'au suc

© RTBF



Sttella

cun membre du petit groupe n'est affilié à la SABAM, s'ils jouent leurs propres compositions qui sont dès lors inconnues de la SABAM (puisque non déposées), il n'y aura pas de droits d'auteur perçus par la SABAM. Par contre, si le petit groupe reprend des titres (ne fût-ce qu'un seul !) d'autres artistes belges ou étrangers, la SABAM interviendra.

Mais si tu fais jouer un groupe affilié...

Je pense surtout à un groupe qui a donné ici, il y a deux ans, deux concerts et ils n'ont jamais rien reçu bien qu'ils aient été déclarés ! On se demande pourquoi on doit donner cet argent à la SABAM et pourquoi les petits groupes devraient s'y inscrire, payer une affiliation, payer pour l'enregistrement des compositions...

La SABAM répond : C'est qu'a l'issue des concerts l'organisateur ne nous a pas communiqué une liste détaillée des morceaux joués. Sans cela, il est évidemment impossible de répartir les sous... même deux ans après ! Dans ce cas, les droits perçus (et non attri-

buaibles) seront "in fine" répartis à l'ensemble des auteurs et compositeurs.

Tel ce directeur d'école qui organise des fancy-fairs.

• Le tarif n'est pas toujours le même d'une fois à l'autre. On ne sait pas toujours bien sur quelle base la SABAM calcule le prix. Ce n'est pas très clair.

La SABAM répond : C'est précisément parce que nous tenons compte de toute une série d'éléments que les tarifs varient. Les tarifs doivent coller à la réalité de la fête. Faire autrement ne serait pas objectif.

• On se demande si l'argent va bien aux artistes. Certaines vedettes touchent quelques millions de droits d'auteur par an, mais les autres... Ce serait intéressant que la SABAM annonce, par exemple sous la forme d'une pub, la somme que les artistes ont réellement touchée grâce aux droits d'auteur.

La SABAM répond : La loi ne permet pas (protection de la vie privée) de communiquer ces sommes au public.

• Quand on organise une fête, avant qu'elle ne commence, on doit payer la SABAM, la location de la

Mamemo



© Marnelli

En 2000, la SABAM a reversé 3 milliards de francs belges (75 millions d'euros) aux auteurs belges et étrangers.

salle, le cachet de l'artiste... Si on n'est pas bien organisé et si on n'a pas bien prévu son budget, on peut retomber de haut.

• Si j'étais auteur, je serais fier qu'on diffuse mon titre. Je suis d'accord avec le fait qu'il faille protéger une œuvre et qu'on ne puisse pas en faire n'importe quoi. Mais qu'un organisateur paie parce qu'il passe mon morceau, ça je trouve que c'est dommage et que ça va un peu loin.

La SABAM répond : C'est une question de citoyenneté ! Tout travail ne mérite-il pas salaire ? On paie bien le boulanger, le marchand de pizzas, le brasseur.... Est-il normal de ne pas payer les créateurs qui grâce à leur musique, nous permettent de

chanter, de danser... de rêver ? La vie d'artiste n'est pas toujours facile. Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Si la chanson d'un artiste n'est pas jouée à la radio, à la télévision, si elle n'est pas enregistrée sur un CD, elle ne rapporte pas beaucoup de sous...

POUR TOUTE INFORMATION AUX ORGANISATEURS :

contactez l'agence de la SABAM de votre région ou appelez le siège central à Bruxelles : 02 286 82 11 ; fax 02 230 05 89
E-mail : info@sabam.be
Site web : www.sabam.be



Quand on achète un CD, où va notre argent ?

Le prix d'un CD varie. En Belgique, le prix moyen d'un CD est de 700 BEF (17,35 Euros). Certains coûtent plus cher, d'autres moins cher.

Quand on achète un CD de 700 BEF (17,35 Euros), à peu près 500 BEF (12,40 Euros) servent à payer toutes les personnes qui ont fait ce CD. Voici le détail :

2 A peu près 50 BEF (1,25 Euro) vont à la SABAM pour payer les droits d'auteur. La SABAM redistribue cette somme en fonction des clés de partage fixées à l'avance entre l'auteur, le compositeur et l'éditeur. Ce dernier est le trait d'union entre les créateurs et les producteurs. Aujourd'hui, plusieurs grands producteurs (les Majors : EMI, Sony, Universal, BMG, Virgin) sont aussi éditeurs.

3 Quand un artiste enregistre des chansons, il faut reproduire les enregistrements de ces chansons sur des milliers de CD. On dit qu'on 'presse' les disques. Il faut également reproduire les pochettes chez l'imprimeur. Cette opération de reproduction coûte à peu près 40 BEF (1 Euro) pour un seul CD.

1 Sur les 700 BEF (17,35 Euros) que coûte un CD, à peu près 200 BEF (5 Euros) servent à payer :

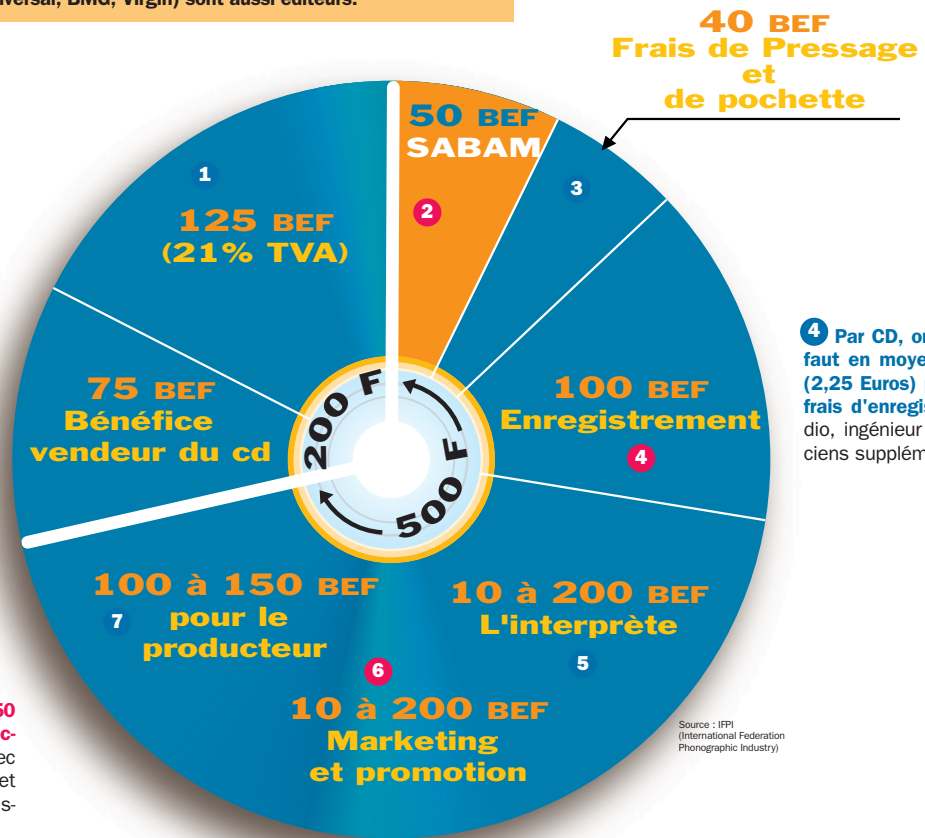
- Une TVA (taxe) de 21% à l'Etat belge. Pour un CD de 700 BEF (17,35 Euros), 125 BEF (3 Euros) vont à l'Etat.

- Un bénéfice pour le vendeur de disques (environ 75 BEF (2 à 2,5 Euros)).

7 Il reste le bénéfice (100 à 150 BEF (2,5 à 4 Euros) pour le producteur (= la maison de disques) avec lequel il va payer son personnel et investir dans de nouveaux enregistrements.

6 On paie aussi le marketing et la promotion, c'est-à-dire les pubs à la télé, à la radio, dans les journaux et magazines mais aussi les clips vidéo, les concerts promotionnels (le public ne paie pas de place) pour faire connaître l'artiste... Pour certains CD, ce budget est énorme. Pour d'autres CD, il est très petit. C'est très variable, les maisons de disques consacrent beaucoup d'argent pour faire la pub d'un CD si elles pensent qu'elles vont en vendre beaucoup. En moyenne, on compte que ça coûte 200 BEF (5 Euros) par CD.

5 On paie l'interprète (celui ou ceux qu'on entend sur le CD). Tous les interprètes ne reçoivent pas la même somme. La somme qu'ils touchent dépend de leur célébrité. Ça peut aller de 10 BEF (0,25 Euro) à 200 BEF (5 Euros) ou même plus.



BEAUCOUP DE CD SORTENT

- En moyenne, sur 10 CD qui sortent, entre un et trois CD vont rapporter de l'argent à la maison de disques. Ces bénéfices permettront aux maisons de disques de financer des productions moins rentables.



QUIZZ SABAM



I. VRAI OU FAUX

1) La SABAM est l'appellation pour désigner la 'Société des Acteurs Belges'.

VRAI FAUX

2) Le site Internet de la SABAM permet de télécharger beaucoup de documents utiles aux artistes dans leurs démarches.

VRAI FAUX

3) J'organise une fancy-fair dans mon école ou des activités dans une Maison des jeunes, je dois prévenir la SABAM.

VRAI FAUX

4) Je pourrai bientôt me faire membre de la SABAM en consultant son nouveau site et m'inscrire directement.

VRAI FAUX

5) Michael Jackson, Jean-Jacques Goldman, reçoivent des droits d'auteur de la SABAM.

VRAI FAUX

6) La SABAM ne prend comme membres que les musiciens.

VRAI FAUX

Réponse : 1. faux, 2. vrai, 3. vrai, 4. vrai, 5. vrai, 6. faux.

II. JEU DES MOTS CACHÉS :

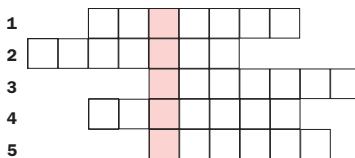
Retrouve dans cette grille 10 métiers artistiques qui peuvent devenir membres de la SABAM. Ces mots peuvent s'inscrire à l'horizontale, à la verticale ou en diagonale (dans les deux sens).



Réponses : Arrangeur - Auteur - Cinéaste - Compositeur - Editeur - Essayiste - Li- prettiste - Parolier - Peintre - Photograph - Poète - Romancier

III. LE MOT-MYSTÈRE

Trouve le mot qui se trouve caché derrière les cases plus foncées.



1. C'est la discipline la plus répandue dans le domaine artistique.
2. C'est un instrument à cordes.
3. Un musicien qui joue des percussions.
4. Ce n'est pas un professionnel.
5. Moyen utilisé pour promouvoir les artistes.

Réponse : Le mot-mystère est :

Réponse : SABAM

LA SABAM C'EST AUSSI...

La SABAM est la plus grande société privée à vocation culturelle de Belgique ! Elle a été créée par des auteurs ... pour des auteurs. Elle est une des 22 sociétés de gestion collective agréées en Belgique.

• La SABAM s'occupe de droit d'auteur ! Elle ne s'occupe pas de la perception d'autres droits comme par exemple ceux des artistes-interprètes ou des producteurs (droit voisin, rémunération équitable).

• La SABAM gère annuellement plus de 100.000 contrats de droits d'auteurs (secteur Horeca, magasins, grandes surfaces...). A cela s'ajoutent les milliers de contrats occasionnels (bals, fancy-fairs...), sans oublier tous les contrats de perception auprès de l'industrie du disque et des médias en Belgique.

• Ces contrats génèrent chaque année plusieurs dizaines de milliers d'opérations de répartition des droits d'auteurs entre les différents "ayants-droits" (auteurs, compositeurs et éditeurs belges et étrangers).

• A côté du service de contrôle interne permanent de la SABAM, une société indépendante (audit externe) vérifie chaque année la régularité de tous les flux financiers.

• La SABAM est agréée et contrôlée - comme les autres sociétés de gestion collective agréées en Belgique - par un service spécialisé du ministère de la Justice. Le législateur belge a imposé cette garantie supplémentaire dans la loi du 30 juin 1994.

• Comme le prévoit la loi, la SABAM doit financer ce contrôle par le ministère de la Justice à hauteur de 0,2 % de son chiffre d'affaires ! Chaque année, cela représente pour les auteurs, compositeurs et éditeurs membres de la SABAM une somme de plus de 8 millions de FB (200.000 euro).

• La SABAM siège au conseil d'administration de la Confédération Internationale des Sociétés de droits d'Auteurs et Compositeurs (CISAC). La CISAC regroupe les sociétés d'auteurs de 135 pays dans le monde. (voir site web: <http://www.sabam.be>)

• La SABAM est active au sein du Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (GESAC) qui défend surtout les intérêts des auteurs auprès des instances européennes.

AUTRES BROCHURES :

1. La SABAM, le droit d'auteur et le piratage (pour les enfants de 8 à 12 ans - dossier JDE)
2. La SABAM, le droit d'auteur et le piratage (pour les ados de 12 à 16 ans - dossier CDE)
3. La SABAM au service de l'auteur (brochure d'information générale)
4. SABAM 75 (ouvrage de référence à l'occasion du 75^{ème} anniversaire. Prix: 950 FB (23,55 euros))



La salle internationale Jacques Brel à la SABAM

D'autres questions ?

Envoyez un e-mail : info@sabam.be

Vous voulez un exemplaire supplémentaire ?

Contactez le département Communication :
Tél. 02 286 82 68
Fax 02 230 99 23

Nederlandse
versie op aanvraag :
Tel. 02 286 83 87
Fax. 02 286 83 87

Des suggestions à propos de cette publication ?
Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SABAM Scrl.,
Thierry Dachelet, Communication Manager,
rue d'Arlon, 75-77, à B-1040 Bruxelles.
Tél: 02/286.82.41.
Fax: 02/230.38.11.
E-mail: thierry.dachelet@sabam.be